



J'ai du mal a payer ma pension alimentaire

Par Visiteur

Depuis le 17 dec 2008 je doit payer 200euros de pension pour ma fille de 4 ans au depart mon ex avait demander cette somme et j'avais dit oui pour que tout soit fait rapidement et je penser m'en sortir mais se n'est plus le cas j'ai 1500euros de salaire je paye 63euros de mutuelle(ma fille est compris dedans) 81eu d'assurance voiture+maison 570eu de pret maison 80eu d'electricite 66eu de syndic(comprend l'eau) 114eu de taxe d'habitation et fonciere je verse 20eu sur un compte(a son nom) chaque mois pour ma fille et je n'ais aucune aide mon ex touche 1250eu par mois a peut pret plus differente aides pour le loyer de son apart et pour la garde de notre fille (qui donne droit a deduction d'impot) je viens de lire la procedure hors divorce que m'a envoyer le tribunal le 17 dec 2008 que j'avais 1mois a compter de cette date pour faire apel merci de votre comprehension et de votre aide

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que votre situation personnelle ou financière a changé depuis le prononcé du divorce?

Cordialement

Par Visiteur

Non mais dans la procedure seul mon credit avait été marquer tout le reste mes charges que je paye n'avait pa indiquer donc ne sont pas connu du tribunal jai meme oublier hier un credit voiture de 60 euros a ajouter au nombre de charge invoquer hier lors de ma question et mon credit annoncer au tribunal est de 500eur alor que j'en paye 600eu et pour 2009 jene paye pas d'impot mais pour 2010 je vais surement payer des impots sur le revenu

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il est normal que l'ensemble de vos charges ne soient pas répertoriées dans le jugement de divorce car le montant des charges de la vie courante est fixé selon un barème.

et mon credit annoncer au tribunal est de 500eur alor que j'en paye 600eu
Cette différence ne pourra pas permettre une révision de la pension.

pour 2009 jene paye pas d'impot mais pour 2010 je vais surement payer des impots sur le revenu
Si vous ne payez pas d'impôt et que vous allez en payer cela signifie que vos revenus ont augmenté.

Malheureusement aucun événement majeur ne permet de saisir le JAF afin de demander une révision de la pension alimentaire.

Je comprends bien que cela soit difficile à assumer mais vous versez déjà une somme qui est proche du minimum.

Cordialement

Par Visiteur

Ok si je me pacs sa changera quelque chose comment faire pour reetudier ma pension quand meme si sa changera rien merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le fait de vous pacser peut même jouer en votre défaveur car la pension alimentaire peut être revue à la hausse en raison de la prise en considération des revenus de votre concubine.

Si ses revenus sont inférieurs au vote, le fait de vous pacser ne change rien à la situation car la concubine n'est pas une personne à charge.

Le montant de la pension ne peut être revu que si un événement change profondément votre situation financière (ex: perte de votre emploi ou bien nouvel enfant).

Cordialement